



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1994/12
19 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1994
6-17 juin 1994, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR ET QUESTIONS CONNEXES

Rôle du PNUD dans l'exécution du nouvel Ordre du jour
des Nations Unies pour le développement de l'Afrique
dans les années 90

Rapport de l'Administrateur

I. OBJET

1. Etabli en application de la décision 93/17 du Conseil d'administration en date du 18 juin 1993, le présent rapport donne des informations sur le rôle du PNUD dans le développement de l'Afrique, en particulier sur les activités visant à appuyer le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Il met en évidence deux activités spéciales menées par le PNUD à l'appui du nouvel Ordre du jour, à savoir les études prospectives nationales à long terme et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, et donne un aperçu des autres activités déployées par le PNUD pour promouvoir un développement humain durable dans la région de l'Afrique en ce qui concerne les réformes politiques et économiques, l'aide humanitaire, le développement et la coordination du secteur privé, l'environnement, la mobilisation des ressources, la mise en valeur des ressources humaines et la gestion des programmes.

**II. NOUVEL ORDRE DU JOUR DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90**

2. L'histoire économique récente de l'Afrique montre que, si ce continent a connu des périodes de croissance rapide, il n'y a toutefois pas eu, généralement parlant, d'amélioration de l'infrastructure de base et des indicateurs du développement humain (santé, éducation, espérance de vie, nutrition). Aujourd'hui, 32 des 42 pays les moins avancés (PMA) et 18 des 20 pays dont les indices du développement humain étaient les plus faibles en 1993 se trouvent en Afrique. L'Assemblée générale, dans sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991, a adopté le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les

années 90, en vue de promouvoir la coopération internationale en faveur du développement et du redressement économique de l'Afrique.

3. En 1993, la contribution du PNUD à l'application du nouvel Ordre du jour a consisté, entre autres, à appuyer activement le Groupe de personnalités de haut niveau pour le développement de l'Afrique, créé par le Secrétaire général. Un projet du PNUD : a) assure le suivi et la surveillance des réseaux et établit des mécanismes de renforcement en vue de l'instauration d'un dialogue sur la stratégie à adopter en Afrique, par l'intermédiaire de la Commission économique pour l'Afrique (CEA); b) renforce la capacité du Coordonnateur spécial de l'assistance à l'Afrique et aux pays les moins avancés, à New York; et c) finance le magazine "Africa Recovery" afin d'accroître le nombre de sujets traités et d'élargir la diffusion de renseignements relatifs au développement de l'Afrique. Le PNUD s'était déclaré favorable à la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue les 5 et 6 octobre 1993, et il cofinance des ateliers de suivi avec les Gouvernements japonais et indonésien. Il continue d'être favorable à l'établissement d'une communauté économique africaine et au renforcement de certains programmes et organismes sous-régionaux.

4. Le Programme relatif aux études prospectives nationales à long terme. Les études prospectives nationales à long terme, qui ont pour but d'encourager les pays africains à définir, sur la base du consensus, des objectifs nationaux généraux destinés à guider les efforts de développement sur 25 ans, sont devenues pleinement opérationnelles en 1993, avec des programmes en cours au Cap-Vert, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, à Maurice, en Mauritanie, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe. L'examen à mi-parcours est mis à la disposition du Conseil d'administration sous forme de document de séance.

5. La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique. Le PNUD a appuyé la Fondation, qui gère le fonds de 100 millions de dollars versés par des donateurs. La Fondation a pour objet de renforcer les capacités régionales et nationales en vue d'élaborer et de gérer des politiques et programmes économiques nationaux et d'appuyer la prise en charge par les pays de la planification du développement à long terme. Depuis la fin de 1993, elle finance les principales institutions de formation au Bénin, en Guinée, au Nigéria et au Zimbabwe, et des activités opérationnelles sont en cours dans d'autres pays. La Fondation fait l'objet d'un examen à mi-parcours pendant le premier semestre de 1994 et un rapport sera mis à la disposition du Conseil d'administration en temps utile.

III. VERS UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE EN AFRIQUE

6. Plusieurs mesures audacieuses doivent être prises pour parvenir à un développement humain durable en Afrique : modifier l'établissement d'un cadre socio-politique viable; intensifier les efforts en vue de promouvoir le développement économique dans le contexte de la remise en état de l'environnement dans la région; mettre en valeur les ressources humaines et développer les capacités institutionnelles; et mobiliser et utiliser plus efficacement les ressources nationales et étrangères pour appuyer le développement de l'Afrique.

/...

Cadre politique pour le développement durable

7. Le PNUD apporte son soutien à 24 pays africains en transition sur le plan politique. L'année 1993 a révélé tant les lacunes des mesures de transformation politique actuelles que les possibilités offertes par ces mesures. Ces expériences permettront au PNUD de redéfinir et de perfectionner les méthodes existantes. Au Bénin, au Ghana, au Niger, en République centrafricaine et au Sénégal, le multipartisme semble s'être bien implanté. L'Érythrée est devenue indépendante et l'Éthiopie se prépare à organiser des élections dans le cadre d'un système de décentralisation sans précédent. D'autres pays, dont le Lesotho, le Niger, la République centrafricaine, les Seychelles et le Swaziland, ont tenu des élections; un référendum, organisé avec succès au Malawi, a montré que le pays penchait pour l'adoption d'une démocratie axée sur le multipartisme; l'Afrique du Sud a tenu des élections entièrement démocratiques; la Côte d'Ivoire a connu une transition constitutionnelle pacifique.

8. Malgré ces événements positifs, plusieurs pays africains continuent d'être ravagés par des conflits et des troubles internes, ce qui a entraîné des situations d'urgence appelant une aide humanitaire. Dans des pays tels que le Burundi, le Lesotho et le Nigéria, le processus de démocratisation a subi des revers. Des conflits font rage en Angola et au Soudan. La Somalie n'a toujours pas de gouvernement national. Les économies du Congo, du Libéria, du Togo et du Zaïre sont virtuellement paralysées par des périodes prolongées et intermittentes de troubles. Un programme, actuellement en préparation, portant sur la conduite des affaires publiques vise à promouvoir des systèmes politiques durables et une meilleure conduite des affaires publiques en Afrique et servira de base au soutien que le PNUD continuera d'apporter à tous ces pays.

Aide humanitaire

9. Le rôle de premier plan que le système des Nations Unies joue dans le domaine de l'aide humanitaire s'est traduit par une augmentation des activités du PNUD dans les situations d'urgence. Tout en s'occupant des besoins humanitaires pendant les périodes d'urgence, le PNUD continuera d'accorder la priorité aux activités de développement afin que le développement à long terme ne soit pas compromis pendant ces périodes. En 1993, le PNUD a appuyé ou dirigé des missions d'évaluation des besoins dans plusieurs pays et participé à des appels aux donateurs, conduits par le Département des affaires humanitaires, pour l'Angola (226 millions de dollars), l'Érythrée (60 millions de dollars), le Libéria (162 millions de dollars), le Mozambique (609,7 millions de dollars), le Rwanda (30 millions de dollars) et le Zaïre (84 millions de dollars). Pour la première fois, le Département des affaires humanitaires a accepté de coparrainer avec le PNUD une table ronde consacrée à un programme humanitaire pour le Rwanda. Grâce aux ressources spéciales du Programme (RSP), il a été plus facile d'intervenir rapidement dans les situations d'urgence, par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents au Kenya, au Libéria, en Sierra Leone et au Zaïre. On s'intéresse de très près au sort tragique des femmes et des enfants dans les situations d'urgence. Une équipe spéciale interbureaux s'emploie à élaborer un programme intégré de développement des zones, consacré à la corne de l'Afrique.

Réforme économique

10. Un retournement de la situation économique dans les pays africains est nécessaire pour instaurer à un développement durable dans la région. D'après les estimations, l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) des pays africains en 1993 n'a pas dépassé 1,4 %, chiffre qui, même s'il représente le double de ce qu'il était en 1992, reste largement inférieur au taux de croissance démographique moyen (3,1 %) et à l'objectif fixé par le nouvel Ordre du jour en ce qui concerne le taux de croissance du PNB (6 %). La plupart des 34 pays africains procédant à des réformes économiques ont connu des difficultés lors de la mise en oeuvre, allant du manque de détermination et de l'insuffisance des capacités aux problèmes liés à l'application simultanée des réformes économiques et politiques. En 1993, qui a été une année de récession à l'échelon mondial, quelques pays, dont le Botswana, le Ghana, Maurice et l'Ouganda, ont enregistré un taux de croissance moyen supérieur à 5 %. La tâche qui attend ces pays est de maintenir le retournement de la tendance économique pour parvenir à un développement humain durable. Une dévaluation de 50 % du franc CFA, intervenue le 11 janvier 1994, devrait corriger en grande partie les déséquilibres macro-économiques dans les pays touchés. Les conséquences sociales d'une telle dépréciation de la monnaie dans de si nombreux pays à la fois est un défi que ces derniers doivent relever avec leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux en matière de développement. Le PNUD soutiendra également ces efforts.

Développement du secteur privé

11. La promotion du secteur privé afin d'en accroître la productivité, les économies et les investissements est un élément essentiel de la croissance socio-économique. Cela étant, dans la plupart des pays africains, même dans ceux où les réformes économiques sont en cours depuis une dizaine d'années, le secteur privé n'a pas répondu aux attentes. Le PNUD étudiera de nouvelles mesures et de nouveaux mécanismes propres à renforcer le sentiment de partenariat entre le secteur privé et les pouvoirs publics en Afrique.

12. Quelques initiatives prises par le secteur privé ont toutefois été couronnées de succès. À la fin de 1993, le mécanisme d'élaboration des projets en Afrique, qui est cofinancé par le PNUD, la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux, avait permis de mener à terme 130 projets dans 25 pays. La Société de services de gestion pour l'Afrique (AMSC), qui est favorable au renforcement de la gestion et à la formation des cadres, a restructuré ses programmes et a démarré d'un bon pied. En 1993, le PNUD a aidé la Caisse française de développement à constituer un fonds de garantie pour les investissements en Afrique de l'Ouest. Le PNUD a également financé, par l'intermédiaire de la BAfD, une étude de faisabilité pour la création d'une société africaine de financement et compte lancer un programme en 1994 pour promouvoir les petites entreprises pendant le reste du cinquième cycle.

Coordination de l'aide

13. En 1993, une table ronde, suivie de consultations sectorielles, a été organisée pour le Burkina Faso. À l'échelon régional, 13 consultations sectorielles ont été tenues pour les pays auxquels on avait consacré des tables rondes en 1992. À la fin de 1993, 34 pays avaient lancé le processus d'analyse et de programmation nationales de la coopération technique (NATCAP), introduit en 1986. Les NATCAP en sont à différents stades du processus, mais la plupart des pays sont arrivés au terme de la première phase, qui est consacrée au diagnostic, et ont élaboré des politiques générales applicables à l'échelon national. Six pays (Burundi, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mozambique et Swaziland) sont arrivés au terme de la seconde et dernière phase du processus et ont établi des programmes de coopération technique. Suivant ce modèle, plusieurs pays d'Europe et d'Amérique latine ont également lancé ce processus. L'objectif est d'atteindre plus rapidement la phase II dans la plupart des pays où un réexamen et une simplification du processus et de son application pourraient s'imposer.

Mise en valeur des ressources humaines

14. L'atténuation de la pauvreté est le principal objectif des trois quarts des programmes du PNUD en Afrique. En 1993, des pays tels que le Botswana, le Cameroun, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée, Madagascar, le Malawi et la Namibie ont pris des mesures positives pour concrétiser la notion de développement humain. Un programme régional a été approuvé pour mettre au point des modalités, établir des réseaux et renforcer les capacités institutionnelles afin de faire avancer les programmes du PNUD consacrés aux femmes en Afrique. Pour assurer un développement humain durable en Afrique, il faudra toutefois que l'on s'emploie davantage à gérer la population, à offrir une éducation à tous, en particulier aux femmes, et à satisfaire les besoins sanitaires de base de la population, en particulier en ce qui concerne le menace du VIH et du sida. Le PNUD finance actuellement plus de 30 projets portant sur les conséquences qu'ont le VIH et sida pour le développement.

Environnement

15. La situation de l'environnement à laquelle l'Afrique doit faire face reflète les différentes dimensions des problèmes que pose le développement de ce continent : pressions démographiques, pauvreté, faible niveau technologique, et ainsi de suite. Afin de résoudre les problèmes environnementaux de l'Afrique, il faudra élaborer des programmes nationaux et régionaux pour tenter d'aborder ce problème aux multiples facettes, dont le PNUD s'occupe par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) dans le cas de la désertification; du réseau Afrique 2000 pour ce qui est des réactions au niveau local; du Fonds pour la protection de l'environnement mondial, qui a affecté 54,7 millions de dollars à des programmes et projets en Afrique; de Capacités 21; du Programme de petites subventions, qui est une ONG relevant du Fonds pour la protection de l'environnement mondial; et des programmes nationaux financés au titre du chiffre indicatif de planification (CIP). Le PNUD participe sérieusement à la recherche de solutions viables aux problèmes environnementaux de l'Afrique dans le cadre de plans d'action nationaux relatifs à l'environnement.

/...

Mobilisation et gestion des ressources à des fins de développement

16. La diminution des ressources dont la région dispose pour son développement constitue un obstacle important au développement de l'Afrique. Le taux d'épargne moyen dans la région, qui est de 6 %, compte parmi les plus faibles au monde, toutes régions confondues, alors que l'aide extérieure a tendance à diminuer. Le montant net de l'aide publique au développement (APD) fournie à l'Afrique, qui avait atteint un niveau record de 25,7 milliards de dollars en 1990, est tombé à 25,1 milliards en 1991 et à 24,8 milliards en 1992. Le flux annuel moyen des investissements étrangers directs destinés aux pays africains non-exportateurs de pétrole se chiffre à moins d'un milliard de dollars et le montant cumulé des investissements étrangers est tombé de 23,3 milliards de dollars en 1980 à 19,4 milliards en 1990. Le montant total de la dette extérieure de l'Afrique, estimé à 300 milliards de dollars en 1993, représente un coefficient du service de la dette correspondant en moyenne au tiers des exportations de l'Afrique. Les événements montrent que l'Afrique pourrait être marginalisée davantage à moins d'une forte augmentation des apports de ressources et d'une remise et d'une réduction plus importantes de la dette.

IV. GESTION DES PROGRAMMES

17. Une orientation plus thématique et une démarche axée sur les programmes se sont traduites par une concentration des efforts et, partant, par une réduction de 30 à 50 % du nombre de projets. Des efforts continus ont été déployés pour arrêter le plus rapidement possible les projets qui n'étaient pas opérationnels. On s'attend à ce que près de 500 projets, sur un total de 2 800 au début de l'année, soient stoppés d'ici à la fin de l'exercice budgétaire 1993. Malgré la réduction du nombre de projets, le volume des ressources utilisées par les autorités nationales pour exécuter des projets dans le cadre du système national d'exécution augmente régulièrement dans la région de l'Afrique. À la fin de 1993, les registres faisaient état de plus de 50 millions de dollars affectés à des projets dans le cadre de ce système, contre 32 millions en 1992.

V. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

18. Le Conseil d'administration pourrait souhaiter :

Prendre note du présent rapport et déterminer la périodicité des rapports relatifs aux NADAF et aux programmes du PNUD dans l'ensemble de l'Afrique.
